

REUNION DES DIRECTEURS

JEUDI 11 AVRIL 2019

Présents : BOURJADE Jean (Inter Beaujolais), FLOCH Claire (CNPC), RIOU Christophe (CNIV/IFV), ROUMET Benoît (BIVC), VANIER Christian (BIVB), et FRANJUS-GUIGUES Dorothee, IMBERTI Marie-Henriette, CHANEL Floriane, AGOSTINI Jérôme (CNIV)

En visioconférence : EYMARD Brice (CIVP), GAYRARD Marine (Intervins Sud-Est), ROSAZ Eric (Inter Rhône), VILLARET Jérôme (CIVL)

1. SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

i. Loi Egalim

Les dernières ordonnances relatives à la loi Egalim devraient être examinées lors du Conseil des ministres du 17 avril 2019. Elles seront être publiées deux à trois jours après le Conseil des ministres du 17 avril 2019.

- L'ordonnance destinée à lutter contre la notion de prix abusivement bas. Il est rappelé que cette ordonnance devrait permettre aux interprofessions d'agir pour défendre les intérêts d'un opérateur lésé.
- L'ordonnance concernant la séparation des activités de vente et de conseil pour les produits phytopharmaceutiques destinés à traiter les végétaux.

Une fois que les textes seront publiés, les ordonnances seront envoyées aux Directeurs, accompagnées de notes de synthèse.

L'attention des Directeurs est attirée sur la nécessaire mise en conformité des contrats interprofessionnels, et plus largement des contrats de vente de produits agricole écrits, avant le 1^{er} novembre 2019.

Le Cniv est à la disposition des Interprofessions afin de les accompagner dans la rédaction de leurs accords et dans la mise en conformité de leurs contrats. Une note d'information générale leur sera diffusée.

Les Directeurs sont informés de la venue de Thomas Guyot à la prochaine réunion des Directeurs, le 13 juin.

ii. Réforme de la PAC

Le rapport Andrieu sur l'OCM a été publié et contiendrait, sous réserve des résultats de l'analyse juridique en cours, de nombreuses avancées pour la filière vitivinicole. Toutefois, dans la mesure où

le Parlement actuel arrêtera ses fonctions le 18 avril, le texte a un futur incertain. Une présentation plus détaillée sera faite lors du Conseil exécutif.

S'il est constaté que le rapport Andrieu contient toutes les demandes la filière, le Cniv pourrait porter le texte dans un premier temps auprès des Autorités françaises, et dans un second temps auprès de la Commission européenne via EFOW et le Comité Vin.

2. LANCEMENT DE L'ETUDE FRANCE

Les Directeurs sont informés que les travaux de la phase 1 de l'étude France ont été lancés le jeudi 4 avril par un premier échange entre les représentants des interprofessions (Directeurs marketing / Directeurs), le Cniv et Valérie Baudais-Baconnet, la personne retenue pour la réalisation de la prestation.

Il est rappelé que la procédure de sélection a été menée dans le respect des règles de mise en concurrence, avec d'une part un examen des candidatures selon des critères objectifs, et d'autre part à la suite de la réunion d'un comité de sélection composé de Directeurs et de Directeurs marketing.

3. SIMPLIFICATION DE LA MESURE PROMOTION PAYS TIERS

Les Directeurs sont informés de la tenue de deux réunions qui réunissaient Christine Avelin (DG de FranceAgriMer), Sébastien Couderc (responsable des Aides FAM), Didier Josso, Jérôme Despey, Jean-Marie Barillère et Dorothée Franjus-Guigues.

Ces réunions, organisées à l'initiative de FranceAgriMer, avaient pour objet la simplification de la gestion de la mesure promotion pays tiers, suite à un constat des professionnels de l'intérêt décroissant des opérateurs pour la mesure.

La liste des engagements de l'Etablissement précise sera transmise aux Interprofessions, auxquelles il sera demandé un retour technique rapide, afin d'intégrer les propositions dans la prochaine décision du Directeur Général de FranceAgriMer qui sera proposée au vote lors du Conseil spécialisé de juillet.

4. SIMPLIFICATION DOUANIÈRE

Pour rappel, à la suite d'une réunion avec le Directeur Général de la DGDDI, il a été acté que, si la DGDDI devait progressivement se retirer de son implication au sein de la filière viticole, cela ne pouvait se faire que dans le cadre d'un plan de sortie intelligent qui ne devait pas mettre en péril le fonctionnement de la filière.

Ainsi, pour le début du mois de juin, une note blanche d'intention devra être proposée par la filière à la DGDDI pour montrer la possibilité d'envisager un système commun de simplification administrative donnant satisfaction à chacun, et en premier lieu, aux opérateurs économiques concernés.

Un travail est ainsi en cours entre le CNIV, la CNAOC et l'UMVIN.

Le détail du travail sera communiqué aux Directeurs à la suite de la réunion. Il est rappelé que cette note ne sera pas signée par un organisme, et a vocation à affirmer les bonnes intentions de la filière.

5. PLAN DEPERISSEMENT

S'agissant du Plan déperissement, il est rappelé aux Directeurs sa construction financière. De plus, considérant la mobilisation très forte des acteurs, il est relevé la nécessité de prolongation, en partenariat avec l'IFV et le Ministère de l'Agriculture. L'Assemblée générale ayant validé avec les pouvoirs publics la poursuite d'un an au-delà de 2019 du Plan, il est proposé qu'une réflexion soit construite sur les orientations à venir. Toutefois, une réflexion sur la structuration doit être entreprise, notamment eu égard au faible nombre de personnes sur lesquelles le Plan repose.

Les Directeurs sont informés de l'annulation du séminaire sur la transition écologique et le partage de valeur, à la suite d'un arbitrage politique sur la pertinence de poursuivre une communication positive sur les démarches de la filière. Ces points, en particulier les indicateurs de suivi de la transition écologique en cours de construction par la Commission mixte IFV/Cniv, seront abordés lors de l'Assemblée générale du Cniv, le 27 juin, à laquelle sera invité le Ministre de l'Agriculture.

6. PLAN ECONOMIE

Une présentation sur les conséquences attendues des Etats généraux de l'alimentation sur la consommation en France est faite aux Directeurs. Le support de présentation leur sera transmis.

7. QUESTIONS DIVERSES

i. Intervention Vin & Société

Krystel Lepresle, Déléguée générale de Vin & Société, informe les Directeurs de la sortie d'une Charte d'engagement par la Mildeca et la FCD, et en présente le contenu.

ii. Financement des organisations par les Interprofessions

Le Cniv a été sollicité à plusieurs reprises par les Interprofessions dont les accords interprofessionnels sont en cours d'extension car l'Administration les questionne sur la nature des actions conduites par le CNIV et Vins & Société. Ces interrogations résultent d'une règle européenne selon laquelle les cotisations étendues ne peuvent pas financer le fonctionnement de structures, liées ou non à l'organisation interprofessionnelle, sans lien avec les actions interprofessionnelles.

Le Cniv et Vin & Société travaillent sur une présentation de leur budget alignée sur les missions des Interprofessions, afin de faciliter la justification de leur financement auprès de l'Administration.

iii. Directive PCD

Le texte communautaire est en cours d'analyse, en rapprochement notamment avec les amendements de compromis sur l'OCM, afin de mesurer ses conséquences en termes de délais de paiement et plus largement d'action des interprofessions dans leurs accords.

iv. Suites de la réunion CEnotourisme

Pour rappel, lors de la réunion du 20 mars puis du Conseil exécutif du 21, il a été demandé au Cniv d'envoyer un courrier au Président Monteillet afin de ne pas prendre de décisions lors de son Assemblée générale avant que le rôle des Interprofessions en son sein ne soit pas clarifié, notamment eu égard aux statuts proposés, qui ne semblent permettre qu'aux destinations Vignobles & Découvertes d'être membres, et non pas aux Interprofessions.

L'Assemblée générale, qui s'est tenue le 9 avril, a voté ses statuts en l'état, tout en actant une nécessaire révision du contenu. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du groupe de travail sur l'œnotourisme.
